



SIVOM D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES D'ANGY, BALAGNY, BURY ET MOUY

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 DÉCEMBRE 2017, 17 h 30

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille seize, le vingt-deux décembre à dix-sept heures trente,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 15 décembre 2016,
S'est réuni au SIVOM d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des Communes d'ANGY,
BALAGNY, BURY et MOUY, sous la Présidence de Monsieur Réginald THÉROUDE.

Étaient présents :

M. THÉROUDE, Président ; Mrs MARTIN, DENIS et BOURGEOIS, Vice-Présidents ; Mme GUILLOU titulaire ; Mrs GRAMMOND et TIAR suppléants

Étaient absents excusés :

Mmes NOURY et DELAFONTAINE et M. BELVAL titulaires ; Mme VANDROMME et Mrs CREPY, GAINÉ et MALBRANC suppléants

Assistaient à la réunion :

Mme VERHOESTRAETE et M. VERHOESTRAETE suppléants

Secrétaire de séance : M. MARTIN

Avant d'entamer la réunion, le Président présente Monsieur MERCIER, Directeur Adjoint des Services Techniques de la Communauté de Communes du Clermontois, venu assister à la présente réunion du Comité.

Procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2017 :

N'appelant aucune observation, tant sur le fond que sur la forme, ce P.V. est adopté à l'unanimité.

N° 1 / DÉCISION MODIFICATIVE N° 3/2016 ASSAINISSEMENT

Afin de régulariser un amortissement d'immobilisation, il est nécessaire de corriger les crédits budgétaires du Budget Assainissement.

Toutes explications reçues, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3/2016 Assainissement comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6811 : Dot. aux amort./immo. incorp...		232.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entr e section		232.00 €		
R 70611 : Redev assainissement collectif				232.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar				232.00 €
Total		232.00 €		232.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2315-1001 : Asst 2010 MOUY Rues Logettes, R.		232.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		232.00 €		
R 2805 : Concess. et droits similaires,...				232.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entr e section				232.00 €
Total		232.00 €		232.00 €
Total Général		464.00 €		464.00 €

2°/ ASSAINISSEMENT 4 COMMUNES – LOT 3 TRAVAUX ASSAINISSEMENT SOUS-VIDE

Le Président rappelle que l'offre reçue pour le Lot 3 Assainissement sous-vide du programme d'assainissement des 4 Communes était inappropriée. La procédure avait donc été déclarée infructueuse. En application de l'article 30.I.2 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la procédure a été relancée sous la forme d'un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence.

L'offre a été acceptée après analyse par le maître d'œuvre. Les montants maximums sont passés de 1.045.522 € H.T. à 1.020.370 € H.T. pour l'année N et de 747.061 € H.T. à 733.367 € H.T. pour l'année N+1.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre, les marchés subséquents et l'ensemble des documents afférents à ces études, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement desdits contrats ainsi que toute décision concernant leurs avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- SOLLICITE à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- PREND L'ENGAGEMENT de réaliser les travaux selon les principes de la charte qualité pour les réseaux d'assainissement ;
- PREND L'ENGAGEMENT de réaliser les travaux si les subventions sollicitées sont accordées.

3°/ CONTRATS D'ASSURANCES

Monsieur le Président informe le Comité Syndical avoir mis en concurrence des cabinets d'assurance pour les différents contrats du SIVOM.

Les propositions de Groupama semblent être les mieux adaptées et vont permettre au Syndicat d'être nettement mieux couvert pour un prix quasi similaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président à signer avec Groupama les contrats d'assurances présentés :

- Dommages aux biens pour une cotisation annuelle de 8.851,39 € T.T.C,
- Responsabilité et Dommages Environnement pour une cotisation annuelle de 1.667 €,
- Villasur pour une cotisation annuelle de 2.372 €.

4°/ NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL

Afin de profiter de promotions intéressantes, un de nos agents s'est chargé personnellement de l'achat des cadeaux de Noël pour ses enfants.

L'intéressé ayant fourni les factures d'achats et un certificat sur l'honneur afin d'attester de la destination de ces achats, le Comité Syndical, à l'unanimité, AUTORISE le Président à rembourser à l'Agent la somme de 69,89 € pour l'achat des cadeaux du Noël des enfants du personnel.

N° 5 / TARIFS 2017 REDEVANCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Des simulations de variations des tarifs actuels ont été adressées aux Élus avec leur convocation à la présente réunion.

Le Président ouvre les discussions en rappelant que pour 2016 le Comité Syndical avait décidé de maintenir les tarifs de 2015, qui eux avait augmenté de 1% par rapport à 2014.

Sur demande du Président, chaque Conseiller prend la parole : l'ensemble du Comité exprime le souhait de maintenir la tarification 2016.

Monsieur GRAMMOND ajoute qu'un maintien mettrait en valeur la baisse de la part délégataire Assainissement obtenue par le SIVOM pour le nouveau contrat SUEZ EAU (anciennement Lyonnaise des Eaux).

Monsieur THEROUDE ajoute qu'il ne faut pas perdre de vue le lissage des tarifs qui sera nécessaire lors des regroupements futurs induits par la Loi NOTRe.

Monsieur MERCIER fait une parenthèse par rapport à la communication aux usagers : la Communauté de Communes du Clermontois a publié une information expliquant la décomposition du prix de l'eau et son augmentation par rapport au coût de la vie.

Après discussion, à l'unanimité, le Comité Syndical décide de maintenir les tarifs de redevances 2016 (part revenant au SIVOM) pour l'exercice 2017, à savoir :

- 0,78 €/m³ pour l'eau potable,
- 2,81 €/m³ pour l'assainissement collectif.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

. BÂTIMENT ET ÉQUIPEMENT DU NOUVEAU FORAGE F7 : une réunion pour la planification de la mise en service du forage aura lieu le 11 janvier à 9h au SIVOM.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président fait un tour de table.

. Monsieur BOURGEOIS informe l'Assemblée du programme de travaux communal sur la place Cantrel, à compter du septembre et pour une durée de 9 mois.

Séance levée à 18 h 30
